

La

# Semaine Religieuse

DE

## Québec

VOL. XXIII

Québec, 3 décembre 1910

No 17

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

### SOMMAIRE

— o —

Calendrier, 257. — Les Quarante-Heures de la semaine, 257. — Droit paroissial, 258. — Chronique diocésaine, 261. — La Vénérable Mère de l'Incarnation, 263. — L'Œuvre des timbres-poste oblitérés, 267. — Le Congrès eucharistique (*Suite*), 268. — Bibliographie, 271.

### Calendrier

— o —

|    |        |     |  |
|----|--------|-----|--|
| 4  | DIM.   | *vl | <b>II de l'Avent.</b> <i>Kyr.</i> de l'Avent. I Vêp. du suiv., <i>O Doctor</i> , mém. du dim.                          |
| 5  | Lundi  | b   | S. Pierre Chrysologue, évêque et docteur (hier).   |
| 6  | Mardi  | b   | S. Nicolas, évêque et docteur.   |
| 7  | Mercr. | b   | (Vigile.) <b>Jeûne.</b> S. Ambroise, évêque et docteur.  |
| 8  | Jeudi  | b   | <b>Immaculée Conception</b> , 1 <sup>cl.</sup> , Titul. de la Basilique. <i>Kyr.</i> royal. II Vêp., mém. de la férie. |
| 9  | Vend.  | †b  | <b>Jeûne.</b> Du 2 <sup>e</sup> jour de l'octave.  |
| 10 | Samd.  | b   | Translation de la Ste Maison de Lorette. <i>Dbl. may.</i>  |

### Les Quarante-Heures de la semaine

— o —

5 décembre, Deschambault. — 6, Parisville. — 8, Sainte-Anne-de-Beaupré. — 10, Couvent de Saint-Casimir.

### Droit paroissial

#### RÉPARTITION POUR CONSTRUCTION D'ÉGLISE (1)

La loi qui règle le dépôt et la publication de l'acte de répartition pour construction d'église donne lieu à des difficultés d'interprétation, qui ne laissent pas d'embarrasser ceux qui sont chargés d'en faire l'application et qui, peu familiers avec le maquis de la procédure, s'égareront facilement dans le dédale de nos lois statutaires.

Une expérience de vingt-cinq ans, comme secrétaire des Commissaires du diocèse de Chicoutimi, m'a fait toucher du doigt les inconvénients que présente telle interprétation et les bons résultats que donne telle autre interprétation.

J'ai alors pensé faire œuvre utile en faisant part de mes observations, d'abord à Mgr l'évêque de mon diocèse qui a jugé opportun de les communiquer à son clergé, à l'occasion de la dernière retraite ecclésiastique, et ensuite aux lecteurs de la *Semaine religieuse de Québec* qui se recrutent surtout, n'est-ce pas ? parmi les membres du clergé, au nombre desquels on compte, sans doute, la plupart des curés du diocèse de Chicoutimi.

Mes précautions oratoires étant ainsi prises, j'aborde la question.

Voici ce que la loi exige :

1° Après avoir été fait et parfait, l'acte de cotisation demeure déposé au presbytère, pendant quinze jours ;

2° Les syndics font donner, par écrit, un avis public, pendant trois dimanches consécutifs, énonçant le lieu du dépôt ainsi que le jour, le lieu et l'heure où ils en demanderont l'homologation, de même que *ie tout a été réglé et ordonné dans l'ordonnance des commissaires.*

La première question qui se pose est celle-ci :

Les quinze jours du dépôt comptent-ils du lendemain du premier dimanche de la publication ? ou du lendemain du troisième dimanche ?

---

(1) Nous signalons à nos lecteurs l'important article que nous publions ici, et qui a pour auteur un juriconsulte très entendu. R.É.D.

D'après le juge Beaudry dont l'opinion est, à tout le moins, fort respectable, les quinze jours compteraient du lendemain du premier dimanche. Mignault, dans *Le Droit Paroissial* qui fait pour ainsi dire autorité et auquel on ne peut, dans tous les cas, contester une haute valeur, semble faire sienne l'opinion du juge Beaudry.

Naturellement, messieurs les curés adoptent cette opinion sans la moindre méfiance.

Mais pour ma part, malgré tout le respect que je porte à ces deux graves auteurs et quelque hardi que cela puisse paraître, il m'est impossible d'accepter leur interprétation, et je crois que la pratique basée sur cette opinion prête à de graves inconvénients.

D'abord, elle ne me paraît pas conforme aux règles de notre procédure civile. Quand les lois de la procédure exigent un avis, il faut que l'avis soit donné avant que l'acte dont il fait l'objet soit posé. Quand un acte est posé, à quoi sert d'en donner avis ? Non seulement il faut que l'avis soit donné avant que l'acte soit posé, mais il faut qu'il soit complet. Un avis incomplet n'est pas un avis. Ainsi, dans le cas qui nous occupe, l'avis n'est complet qu'après avoir été lu trois fois. Ce n'est pas trois avis que la loi exige, trois avis dont un doit être lu chaque dimanche, c'est le même avis qui doit être lu trois fois. Et pourquoi ? — Afin d'atteindre tous les franc-tenanciers et que personne ne puisse prétexter ignorance. Si les quinze jours comptent du lendemain du premier dimanche, ils expirent le lendemain du troisième dimanche. Celui qui n'aurait eu connaissance du dépôt que le troisième dimanche, aurait-il le temps d'aller examiner l'acte de cotisation, de faire sa plainte, de la faire valoir, de consulter peut-être des gens de loi, et tout cela avant l'homologation qui peut être demandée aux commissaires dès le lendemain de l'expiration des quinze jours ?

Si encore la loi imposait un délai entre l'expiration des quinze jours et le jour où l'homologation sera demandée aux commissaires...

Ainsi donc, on ne peut pas donner avis que l'acte de cotisation a été déposé, mais il faut donner avis qu'il sera déposé. Dans le premier cas, il n'aurait guère de sens, et dans tous les

cas son efficacité en souffrirait notablement. L'avis qui doit être lu le troisième dimanche étant le même avis qui a été lu le premier dimanche, il serait assez curieux, le troisième dimanche, de lire un avis que l'acte de cotisation sera déposé pendant quinze jours quand il est déposé déjà depuis quatorze jours. En un mot, l'avis ne serait vrai que le premier dimanche, il serait mensonger les deux autres dimanches.

La pratique qui a toujours été suivie dans le diocèse de Québec, c'est de ne faire compter les quinze jours que du lendemain du troisième dimanche, et une pratique suivie dans un diocèse comme celui de Québec est digne de tout respect.

Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il y a doute. Or, que fait-on en cas de doute ? On prend le parti le plus sûr. J'ai fait voir les inconvénients de l'avis publié pendant les quinze jours du dépôt : il peut en résulter de graves préjudices, tandis que l'avis préalable ne peut donner lieu au moindre préjudice. Le seul léger inconvénient qu'il comporte, c'est quinze jours de retard, retard qui peut être plus que compensé par une plus grande diligence.

Si les syndics sont, dans tous les cas, en doute sur la procédure à suivre, ils n'ont qu'à la faire régler et ordonner par les commissaires qui en porteront alors la responsabilité.

Et c'est la seconde question qui se pose :

Qui doit donner avis, les syndics ou les commissaires ?

Je n'hésite pas à répondre : ce sont les syndics, sous la direction des commissaires. La loi me paraît claire à cet égard : « Les syndics font donner, par écrit, un avis public, . . . l'avis doit énoncer le lieu du dépôt . . . ainsi que le jour, le lieu et l'heure où ils en poursuivront l'homologation . . . de même que le tout a été réglé et ordonné dans l'ordonnance des commissaires. »

Il faut donc une ordonnance des commissaires ; et pour obtenir une ordonnance des commissaires, il faut la leur demander.

La première chose, par conséquent, qu'ont à faire les syndics, après avoir complété leur acte de cotisation, c'est de le présenter aux commissaires, avec une requête leur en demandant l'homologation.

Là-dessus, les commissaires ordonnent le dépôt et prescrivent un avis en énonçant le lieu, ainsi que le lieu, le jour et

l'heure où l'homologation de l'acte sera prise en considération.

C'est encore, sur ce point, la pratique qui a toujours été suivie à Québec ; et chaque fois qu'elle a été suivie chez nous, tout a fonctionné pour le mieux, sans retard. Rien n'a fait défaut. Et c'est en l'observant fidèlement qu'on pourra plus que compenser le retard causé par le dépôt de l'acte de cotisation après le troisième dimanche de l'avis.

Je ne crains pas d'affirmer que, presque chaque fois que les syndics ont voulu prendre l'initiative de l'avis public, les procédures ont dû être recommencées.

Deux cas :

1° On avait déposé au presbytère un rôle qui n'était ni daté, ni signé, un papier blanc par conséquent ;

2° Dans une paroisse où il y avait un presbytère, on avait déposé le rôle chez un notaire du lieu.

Dans ces deux cas, les avis eussent-ils été donnés de la façon la plus indubitablement régulière, tout était à recommencer, ce qui ne serait pas arrivé si on avait préalablement soumis l'acte aux commissaires, en leur demandant de « régler et ordonner la procédure. »

Dans l'un de ces deux cas, le retard a failli faire manquer un emprunt considérable dont la négociation était commencée lors de la publication des avis. (1)

F.-X. GOSSELIN,  
protonotaire de Chicoutimi.

\*\*\*\*\*

### Chronique diocésaine

— o —

— De dimanche à mardi, ont eu lieu à la Basilique les exercices solennels des Quarante-Heures. Comme les années précédentes, la richesse des décorations, l'éclat de l'illumination et

(1) S'il est nécessaire d'appuyer mon avis de quelque autorité, je puis ajouter que cette consultation a été soumise à un des plus anciens et des plus distingués juges de la Cour supérieure qui l'a approuvée sans réserve, avec recommandation de ne pas m'en écarter.



surtout la piété des fidèles ont été remarquables. S. G. Mgr l'Auxiliaire a officié pontificalement à la messe d'ouverture. Le sermon de circonstance a été prêché par le R. P. Ignace, des Franciscains de Québec. — Durant les heures de la nuit, la garde du Saint Sacrement a été faite par des prêtres et par un bon nombre de citoyens. — Mardi, Mgr Faguy, curé de la Basilique, a célébré la messe solennelle de clôture des Quarante-Heures.

— Dimanche soir, à l'église de Jacques-Cartier, on a célébré par un concert sacré la fête de sainte Cécile. Le chœur paroissial, avec le concours de plusieurs artistes de la ville, a brillamment exécuté un programme musical au choix duquel avait présidé le meilleur goût. M. l'abbé Lagneux, curé de Saint-Roch, a prononcé le sermon de circonstance, et, du récit de quelques faits de la vie de sainte Cécile, il a su dégager des leçons opportunes d'ordre pratique. Le R. P. Miville, des Dominicains, a été l'officiant au salut du Saint Sacrement qui a terminé la belle fête.

— Mercredi, S. G. Mgr l'Archevêque et S. G. Mgr l'Auxiliaire étaient à l'Assomption, pour assister à la consécration épiscopale de S. G. Mgr Charlebois, le premier évêque du vicariat apostolique du Keewatin. M. l'abbé Lindsay accompagnait Mgr l'Archevêque dans ce voyage.

— Dimanche a eu lieu la clôture solennelle de la retraite des jeunes gens, prêchée à Saint-Baptiste de Québec par le R. P. Romieu, des Rédemptoristes.

— Dimanche aussi, à Saint-Sauveur de Québec, la clôture de la retraite des pères de famille.

— Depuis jeudi soir, à Jacques-Cartier, a lieu la retraite des dames de la paroisse.

— Par l'heureuse initiative et sous la présidence de l'honorable M. de la Bruère, surintendant de l'Instruction publique, les principaux des écoles normales catholiques de la Province se sont réunis, mardi, à Québec, pour conférer des intérêts de l'enseignement primaire. C'est la première fois qu'à lieu dans la Province une réunion de ce genre.

---

## La Vénérable Marie de l'Incarnation

— o —

ÉLOGE DE SON RÔLE APOSTOLIQUE AU CANADA (1)

Les heureux événements qui se sont passés au mois de septembre dernier dans le pays du Canada, au milieu de manifestations publiques de foi chrétienne, ont rempli d'une grande joie les âmes des fidèles des Deux Mondes. Dans cette partie, en effet, de l'Amérique septentrionale où, il y a trois siècles, avant que le nom salutaire du Christ y eût été apporté, les indigènes, enveloppés dans des ténèbres lamentables et vivant dans l'ignorance de l'unique vrai Dieu, avaient cruellement sévi contre les Européens, surtout contre les membres de la Compagnie de Jésus, dont plusieurs remportèrent très certainement la palme du martyr pour avoir annoncé la foi chrétienne ; dans cette terre lointaine, dis-je, qui dans la suite s'attacha profondément et avec un empressement juvénile à la doctrine et aux lois du Christ, un spectacle incroyable de foi et de piété a brillé, faisant merveilleusement ressortir la vigueur éternelle de la religion catholique et le triomphe éclatant et remarquable de son Fondateur.

Le Légat du Souverain Pontife, l'Eminentissime Vincent Vannutelli, l'honneur et l'ornement de notre Congrégation, qui s'est transporté sur ces lointains rivages, pour présider les solennelles réunions tenues là-bas pour la première fois dans le but de célébrer et de promouvoir le culte envers le Très Saint Sacrement, contempla de ses propres yeux de si nombreux et éclatants concours de foi qu'il a été pénétré d'une grande joie dont son esprit ne perdra jamais le souvenir, en voyant le vigoureux accroissement de la religion chrétienne et le très fervent amour envers le Christ et son Vicaire. Qui donc pourraient calculer les innombrables marques d'allégresse

(1) Nous sommes heureux d'offrir, aux lecteurs de la *Semaine religieuse*, une traduction aussi fidèle que possible des pages qui forment le préambule d'un document officiel de la Congrégation de Rites : la Réponse aux dernières observations du Promoteur de la Foi touchant l'héroïcité des vertus de la Vénérable. Le rapporteur s'est évidemment inspiré des relations des fêtes du Congrès eucharistique de Montréal. On trouvera peut-être que la distance des lieux l'a empêché d'observer toujours la couleur locale.

et de foi publique offertes à l'Eminentissime personnage, les honneurs à lui rendus ? De nombreux journaux rédigés en diverses langues ont très exactement raconté combien il reçut d'ovations, de combien de signes de vénération et de louange les autorités tant ecclésiastiques que civiles l'ont honoré. Il nous sied davantage de rapporter ce qui s'est passé dans les villes de Québec et de Montréal. A peine le Légat du Souverain Pontife eût-il abordé à la ville de Québec, jadis illustrée par les exemples et les vertus étonnantes de la Vénérable Marie de l'Incarnation, que tous les citoyens de chaque classe de la société, accourus à l'envi à sa rencontre, s'empressaient de lui témoigner leur vénération ; les rues étaient ornées de fleurs variées et odorantes, et l'on avait disposé de par la ville de somptueuses décorations. Pendant ce temps, bien que son séjour dût être fort bref, il ne put se dispenser de visiter le monastère des Ursulines qui dut à notre Vénérable son origine et son établissement (1). Ce monastère est le premier qui fut fondé sur la terre canadienne, et il raconte les vertus et le travail de cette femme invincible qui, la première d'entre les moniales françaises, aborda, avec l'aide de Dieu, par delà l'océan Atlantique, sur ces rives lointaines, et s'efforça de toute son âme d'apporter aux nations barbares de cette région la lumière de l'Evangile.

Bientôt, quand le Légat parvint aux rives de Montréal, théâtre choisi du Congrès eucharistique, des événements nouveaux et incroyables se manifestèrent à tous les yeux. On vit une foule immense et compacte, qu'aucune difficulté ne put décourager, s'y donner rendez-vous pour exprimer à l'Eminentissime Prince ses sentiments généreux de joie et de respect ; des militaires, pour honorer dignement un si grand personnage, s'avancent en rangs réguliers ; on agite d'innombrables drapeaux aux couleurs du pouvoir pontifical ; des clochers de la ville des notes solennelles et réjouissantes annoncent la présence de l'auguste visiteur, et font redoubler l'allégresse

---

(1) En réalité, la seule visite que Son Eminence eut le temps de faire au monastère fut une courte halte durant le passage du cortège d'arrivée, pour bénir les religieuses avec leur chœur d'élèves et leur adresser une salutation toute paternelle.



publique ; des chants harmonieux, réservés d'usage au Souverain Pontife, célèbrent l'arrivée du Légat ; d'Excellentissimes prélats et des prêtres en très grand nombre l'accompagnent, et s'inclinant avec révérence lui donnent des signes de respect. Le premier magistrat de la ville, dans une très belle et éloquente adresse, offre à l'hôte très distingué des témoignages de la foi catholique qui fleurit admirablement dans tout le pays canadien ; il exalte le Nouveau-Monde parce qu'il s'est efforcé d'emprunter à la Ville de Pierre la lumière de la vérité et les trésors de la civilisation ; il est heureux d'appeler « la Rome du Nouveau Monde » la cité de Montréal, dont il est le maire. Puis le Légat, se frayant un passage à travers la masse du peuple, fait son entrée dans l'église cathédrale, où, dans un éloquent discours, il rappelle plusieurs triomphes eucharistiques auxquels il a assisté ; il salue l'Amérique, illustre par sa libéralité et son hospitalité, qui, avec tant d'empressement et un déploiement si splendide, a offert un lieu de réunion au Congrès eucharistique et manifesté l'ardeur très brûlante de la foi qu'elle donne au Christ, aliment des âmes et sauvegarde la plus sûre de la vérité et de la liberté.

Si de ce Congrès, le premier célébré en Amérique, on se rappelle les solennités qu'on n'aurait pu souhaiter plus magnifiques, les discours très soignés que les orateurs tinrent au peuple pour rendre hommage à un si grand Sacrement ; la présence de cent cinquante évêques, dont le sympathique concours avec cette Rome bienfaisante donne à la fête un merveilleux éclat ; la bénédiction que, au nom et de l'autorité du Pontife, le Légat donna à la jeunesse montréalaise ; si, dis-je, on se rappelle tous ces faits, il faut avouer que le sol canadien a déjà dépassé, dans un assez notable degré, plusieurs pays d'Europe, tant par le culte qu'il a rendu à la très sainte Eucharistie, que par la soumission à l'égard du Siège apostolique et par les autres témoignages de la foi chrétienne. Tout cela ressort évidemment des événements religieux que nous avons brièvement touchés, événements qui ont excité partout une grande admiration, et fortifié par une confirmation plus puissante l'espoir, déjà appuyé sur tant de preuves, des catholiques répandus dans tout l'univers.

Vous saisissez facilement, Eminentissimes Pères, à quelle fin

tend la relation qui précède. En effet, pendant que nous nous réjouissons de voir la splendeur et les progrès du catholicisme sur les plages lointaines de l'Amérique septentrionale, en même temps se présentent, par un heureux souvenir, le nom et les gestes de la Vénérable Marie de l'Incarnation, qui cultiva cette terre au prix de ses sueurs et de son travail, et par l'éclat de sa sainteté et les œuvres de la charité la conquit à notre religion, qui, étant la mère de toutes les vertus et la destructrice de tous les vices, délivra de leurs notions dépravées les esprits barbares de ce peuple, et, maîtresse des mœurs, dissipa vaillamment les ténèbres de l'ignorance et des vieilles superstitions. Aussi le distingué Promoteur de la Foi fut-il fort bien avisé, quand, traitant des origines de la colonie canadienne, il loua l'excellente, douce et admirable femme « qui osa quitter la France sa patrie, et, à travers les ennuis et les dangers d'un long voyage, gagner le Canada où, jusque-là, aucune famille de religieuses n'était parvenue, qui s'y trouvait établie depuis longtemps déjà, et s'y livrait avec ses compagnes aux œuvres de la charité, quand le premier Vénérable évêque François de Montmorency-Laval y survint, comme vicaire apostolique de ces missions, qui avaient été confiées aux soins des Pères de la Compagnie de Jésus. » Les fruits très abondants des travaux apostoliques de la Vénérable Marie de l'Incarnation, que le Légat du Pontife romain put admirer durant les solennités qui viennent d'être célébrées sur la terre canadienne, prouvent clairement que cette femme remarquable, qu'il faut regarder comme auteur d'un tel accroissement du catholicisme, a été certainement douée de vertus extraordinaires; car autrement ses œuvres et ses actes n'eussent pas produit ce très heureux résultat, que nous croyons non sans raison devoir être attribué à la sainteté de cette femme vénérable et aux bienfaits célestes de Dieu.

---

**L'Œuvre des timbres-poste oblitérés**

— o —

UN MOYEN FACILE DE VENIR EN AIDE AUX MISSIONS  
DES PÈRES BLANCS EN AFRIQUE (1)

Une Œuvre qui, toute modeste qu'elle est, apporte un appréciable concours aux missionnaires, c'est l'Œuvre des Timbres-Poste oblitérés.

Les Pères Blancs d'Afrique, établis à Québec dans le but de recruter des vocations pour leur mission d'Afrique, adressent à nos lecteurs un pressant appel : ils les prient de recueillir, en aussi grande quantité que possible, les timbres-poste de toute provenance et de les leur expédier. Ces timbres les aideront à se procurer des ressources pour le soutien de leurs œuvres d'évangélisation.

Déjà la vente des vieux timbres qui leur ont été envoyés a produit des fruits : les missionnaires ont pu nourrir, vêtir des petits noirs, payer l'entretien de plusieurs catéchistes, préparer des enfants à la première communion, libérer de pauvres esclaves, procurer à telle ou telle néophyte indigente la dot nécessaire pour son mariage.

N'est-ce pas le cas de dire qu'avec des riens la charité peut et sait faire des prodiges ?

Ce moyen d'apostolat est à la portée de tous. Il est facile de mettre de côté les timbres des lettres qu'on reçoit et d'inviter ses amis à faire de même. Il est facile de se procurer des timbres un peu partout ; dans les bureaux, les magasins, les banques, etc., etc., et, lorsqu'on en a recueilli mille, deux mille, dix mille, de les adresser au *Père Directeur des « Missions d'Afrique », rue des Remparts, 37, à Québec.*

La poste transmet, à raison d'un sou par once, les paquets de timbres ne dépassant pas cinq livres. Pour les paquets un peu lourds, l'envoi par l'express est plus économique.

Qu'on veuille bien le remarquer : les timbres détériorés (rognés, déchirés), sont inutilisables.

Si on veut faire le décollage des timbres, on les met trem-

---

(1) Sur demande, nous insérons très volontiers cet appel des Pères Blancs en faveur d'un si facile moyen d'apostolat. — R.É.D.

per dans l'eau froide le temps de permettre au papier de se laisser enlever facilement ; puis on les fait sécher, la vignette en dessous, sur du papier buvard ou sur un journal.

## LE CONGRÈS EUCHARISTIQUE DE MONTRÉAL

LES SÉANCES D'ÉTUDES

(Suite.)

Après une description aussi édifiante, se place tout naturellement le vœu émis par l'éminent rapporteur, « de voir s'accroître le nombre de ces croisés de la pénitence, tant au Canada que dans les autres nations, afin qu'ils portent aux Lieux Saints l'hommage de leur foi et de leur amour envers le Très Saint Sacrement ».

Dans ce Congrès de Montréal, où l'art de la construction a fait des merveilles de décoration, il convenait de parler « architecture religieuse. » Le sujet est loin d'être rebattu dans notre jeune pays, et les justes observations du Rév. Père Daly, des Rédemptoristes de Sainte-Anne de Beaupré, arrivent à bonne heure. Puisque les âges de foi sont aussi les âges des belles églises, c'est à ces époques que nous devons remonter pour nous pénétrer des principes qui doivent guider dans la conception et dans l'exécution des édifices. C'est ce que développe le savant rapporteur, en d'intéressantes dissertations sur le genre de beauté propre aux églises catholiques. Mais, pour faire œuvre utile, le Rév. Père laisse bientôt la spéculation et il aborde le terrain de l'action.

Dans l'exécution, dit-il avec un grand sens pratique, sachons consulter l'état financier de la paroisse, les nécessités du culte (sans oublier, ajouterais-je respectueusement, les exigences liturgico-musicales, trop souvent méconnues et sacrifiées), notre climat, la topographie de l'endroit, etc.

La triple suggestion, émise en terminant, est des plus heureuses et mérite absolument de prendre corps. La voici :

1° Etablir dans chaque diocèse un comité d'hommes compétents, prêtres et laïques, pour revoir et examiner, au point de vue artistique, les plans d'églises à construire.

2° Introduire dans les grands séminaires un cours d'architecture religieuse au moyen de conférences avec projections lumineuses.

3° Favoriser la production et la diffusion d'œuvres d'art religieux vraiment artistiques.

Père LEFEBVRE,  
des Jésuites.

7<sup>e</sup> SÉANCE : à l'Université Laval (samedi, 10 septembre, de 10 heures à midi). — Cette séance devait être aussi consacrée à l'étude de diverses œuvres eucharistiques. Président : Mgr Lorrain, évêque de Pembroke ; secrétaire : M. l'abbé Bouquerel, secrétaire du Comité permanent des Congrès ; rapporteurs : Rév. Père Rouleau, des Dominicains (Ottawa), Rév. Père Boubee, des Jésuites, Rév. Père Ange-Marie, des Franciscains, Rév. Père Letellier, des Pères du Saint-Sacrement, M. l'abbé Bouquerel, du Comité permanent, MM. Derome et d'Yanville (Montréal et Paris) pour l'Adoration nocturne, M. l'abbé Despois, de Montligeon (France). L'assistance n'était pas très nombreuse, comme du reste à la séance du Monument national, dont nous venons de parler. C'est ce qui fait peut-être que M. le rapporteur ne s'est pas beaucoup senti porter à en donner une analyse détaillée, bien qu'il la déclare pourtant avoir été très intéressante. Il rend hommage au zèle éclairé de M. l'abbé Bouquerel, secrétaire général du Comité permanent, qui remplissait les fonctions de secrétaire à cette séance, et dont tous ont su apprécier en effet, à Montréal, la bonne grâce et les brillantes qualités. Puis, il donne ce rapport vraiment bien succinct, mais en somme complet.

Le Rév. Père Rouleau, des Dominicains d'Ottawa, avec toute l'autorité d'un « lecteur » disciple de saint Thomas, présente le premier rapport qui traite des confréries du Très Saint Sacrement, fondées au xv<sup>e</sup> siècle, par le Rév. Père Thomas Stella, religieux dominicain, confréries qui ont produit d'admirables fruits dans la sainte Eglise de Dieu.

Le Rév. Père Ange-Marie Hiral, gardien des Pères Franciscains de Montréal, parle ensuite des Tiers-Ordres, en particulier du plus nombreux et du plus connu, celui de Saint-François. Il fait remarquer comment l'esprit de saint François porte actuellement les tertiaires vers la Sainte Eucharistie.

Lé Rév. Père Letellier, des Pères du Saint-Sacrement, de New-York, donne un exposé édifiant des œuvres eucharistiques fondées ou inspirées par le Vénéral Père Pierre-Julien Eymard.

M. l'abbé Bouquerel traite de la réparation par la Sainte Messe, l'adoration et la communion, et du magnifique épanouissement des œuvres inspirées par l'amour et la compassion envers Jésus oublié et offensé.

M. Derome, fondateur de l'Adoration nocturne à Montréal, fait



un édifiant rapport sur cette œuvre qui lui est chère à juste titre.

L'auditoire a la bonne fortune d'entendre ensuite M. le comte d'Yanville, le sympathique délégué de l'Adoration nocturne de Paris, dans un exposé trop court à notre gré, mais très au point, des origines et du fonctionnement de cette œuvre excellemment réparatrice.

Enfin M. l'abbé Despois, chapelain de l'Œuvre réparatrice de Montligeon, France, termine la séance. L'Œuvre de la sainte Messe pour les âmes du Purgatoire, tel est le titre de l'excellent rapport dont il ne donne que les lignes principales, mais dont on peut voir tout l'intérêt dans l'imprimé que l'auteur a soin de distribuer. Il émet le vœu que le Souverain Pontife daigne accorder aux prêtres l'autorisation de célébrer chacun trois messes le 2 novembre, en faveur des âmes du Purgatoire.

#### LES TROIS SÉANCES DE LA SECTION SACERDOTALE

Nos confrères attendent que nous leur parlions des séances de la section sacerdotale de notre superbe Congrès. Déjà, nous leur avons raconté ce que furent les séances d'étude générales du Monument national et de l'Université Laval. Puis, nous leur avons dit succinctement ce qu'ont été la séance des Dames à Laval, celle des Hommes au Monument, et celle des Jeunes gens à l'Aréna. Il nous reste à parler des séances sacerdotales. Nos confrères de langue anglaise trouveront les comptes rendus, faits en leur langue, des séances des sections anglaises dans la collection de *The Tribune*. Pour ce qui est des grandes séances publiques de Notre-Dame, aux soirs du vendredi et samedi, 9 et 10 septembre, nous renonçons à les décrire ici. Nous nous contenterons de signaler à nos lecteurs un article de genre, signé par M. l'abbé Hector Filiatraut, qui doit paraître dans la livraison d'octobre de la *Revue canadienne*: QUELQUES ORATEURS DU CONGRÈS. Il y est spécialement question de ceux des grands personnages et des grands orateurs qui ont pu être davantage discutés, à savoir : le cardinal Logue, Mgr Touchet, M. Henri Bourassa, Mgr Bourne et Sir Wilfrid Laurier.

Nous avons sous les yeux le compte rendu, préparé par les Pères du Saint-Sacrement, pour leurs *Annales*, des séances sacerdotales qui se sont tenues, comme l'on sait, dans la très belle chapelle des Révérends Pères, sur la rue Mont-Royal.

Comme toutes les chapelles, la chapelle des Pères est depuis longtemps populaire à Montréal et ardemment fréquentée. Les dévotions s'y épanouissent à l'aise. Cela se comprend. Les obliga-

tions des offices paroissiaux ne gênent en rien le libre essor des pratiques pieuses plus intenses. Et si cela ne va pas sans quelques inconvenients d'à-côté inévitables, cela ne va pas non plus sans aider puissamment toute une élite d'âmes dans l'ascension vers le bien.

Mais si populaire et si pieuse soit-elle, la chapelle des Pères n'avait jamais été à pareille fête, ni à pareil honneur. Plus de deux mille prêtres se réunissaient sous son toit. Une trentaine d'évêques et de nombreux prélats étaient à leur tête. Chaque séance était présidée par un évêque : la première le fut par Mgr Archambeault, évêque de Joliette; la deuxième par Mgr Bégin, archevêque de Québec; et la troisième par Mgr Maes, évêque de Covington. Son Eminence le cardinal-légat vint en personne, accompagné de Mgr l'archevêque de Montréal, et des prélats de sa suite, ouvrir solennellement les délibérations de cette section. Son Eminence y prononça un substantiel discours, de même que Mgr Bruchési, Mgr Archambeault, Mgr Touchet, Mgr Rumeau, M. l'abbé Thellier de Poncheville, et tant d'autres. Bref, répétons-le, jamais la belle chapelle des Pères n'avait été à pareille fête ! Il faut ajouter que, grâce au zèle et aux bons soins des dévoués religieux, leur chapelle, splendidement ornée et décorée, à l'extérieur comme à l'intérieur, a paru à tous un ostensor véritablement digne de la *monstrance* extraordinaire dont elle était honorée.

(A suivre.)

---

•••••

### Bibliographie

---

— o —

— LECTURES CHOISIES à l'usage des écoles moyennes et des cours supérieurs des écoles primaires, par D. LESCOUHER, inspecteur diocésain. 256 pages. — Prix : 0 fr. 80 ; cart., 1 franc. Librairie Charles Beyaert, à Bruges (Belgique.)

Nos prêtres et nos instituteurs chrétiens, dit un écrivain belge, ont remarqué non sans inquiétude que l'esprit aussi bien que la pratique de la charité tend à diminuer parmi les enfants, qui semblent ne plus se préoccuper que de ce qui flatte leurs sens et leurs caprices, et versent comme tant d'autres dans l'égoïsme actuel.

Ils n'ont pas compris, les pauvres petits, que la charité chrétienne fait non seulement le bonheur de ceux qui en sont l'ob-

jet, mais bien surtout de ceux qui l'exercent. C'est de bonne heure qu'il faut former les enfants à la pratique de la charité ; et le moyen le plus aisé d'arriver à ce résultat n'est-il pas de se servir de l'enseignement et des manuels scolaires ?

Dans ce but, le révérend Monsieur LESCOUHER a publié un livre de lectures choisies dans les bons auteurs d'expression française, et dont toutes se rapportent à la charité.

— DEUX CONCEPTIONS DIVERGENTES DE LA VOCATION SACERDOTALE. Exposé, controverses, conséquences pratiques, par l'abbé J. LAHITTON, chanoine honoraire, docteur en théologie, professeur de dogme et d'histoire ecclésiastique. In-12 (310 pp.), 3 fr. 00. — P. Lethielleux, éditeur, 22, rue Cassette, Paris (6<sup>e</sup>).

La question de la *Vocation sacerdotale* vient d'être mise à l'ordre du jour, d'une manière très vive, par M. le chanoine Lahitton, professeur de dogme et d'histoire au grand séminaire de Poyanne (diocèse d'Aire).

D'après lui, le vrai concept de la vocation se serait plus ou moins corrompu au cours des trois derniers siècles, et c'est à le rétablir dans toute sa pureté que le zèle théologien emploie tous ses efforts, sans nullement s'émouvoir d'oppositions qu'il avait prévues.

Son premier ouvrage : *La Vocation sacerdotale, traité théorique et pratique à l'usage des séminaires recruteurs de prêtres*, a obtenu, malgré ses apparences novatrices, le suffrage des Revues les plus sérieuses et les plus autorisées, telle que *l'Ami du clergé*, *les Études*, *la Civiltà Cattolica*, *la Revue thomiste*, etc., auxquelles est venue s'adjoindre récemment la revue *Le Clergé français*.

De Rome même, S. E. le Cardinal Merry del Val écrivait à l'auteur, au nom de Pie X, pour le louer de ses efforts à « remettre en lumière, dans une synthèse rapide, mais claire et précise, la pure doctrine de l'Église concernant la vocation sacerdotale ».

Dans ce nouvel ouvrage qui est l'écho de controverses récentes, l'auteur précise de nouveau la question qu'on a essayé d'obscurcir et montre combien sa thèse est éminemment pratique par ses conséquences ; fidèlement suivie, elle procurera un recrutement plus nombreux, surtout un recrutement d'élite.

Prêtres et jeunes clercs gagneront à s'inspirer de cette pure doctrine de l'Église : elle les éclairera de leur propre vocation et les encouragera à en promouvoir d'autres.

L'ouvrage que nous présentons répond à un des plus pressants besoins de l'Église de France.